

TRANSMIS LE 17/01/2023
REÇU LE 17/01/2023
AFFICHÉ LE 17/01/2023
NOTIFIÉ LE 18/01/2023
PUBLIÉ LE 18/01/2023
EXÉCUTOIRE LE 18/01/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE



2023/...

FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction Enfance
LF/RT/MD

DÉCISION N°23-005

**CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « ESCRIME CLUB FRANCONVILLE »
INITIATION À L'ESCRIME**

Le Maire de la commune de Franconville-la-Garenne,

VU l'élection du Maire en date du 26 mai 2020,

VU la délibération relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à M. le Maire, dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, en date du 29 septembre 2022,

VU le Code de la commande publique en son article R 2122-8,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de proposer aux grandes sections maternelles des accueils de loisirs Epine Guyon et Jules Ferry des ateliers d'initiation à la pratique de l'escrime du 21 au 24 février 2023 de 14h à 16h au CSL.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir une convention avec l'association « ESCRIME CLUB FRANCONVILLE »

DÉCIDE

Article 1 - De signer une convention avec l'association « ESCRIME CLUB FRANCONVILLE », représentée par sa présidente Mme DURPOIX Sandrine, 25 avenue des marais - 95130 FRANCONVILLE

Article 2 - Ce projet est réalisé à titre gracieux.

Article 3 - La présente décision prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de l'affichage en mairie et/ou de sa notification et sera transcrite sur le registre des Délibérations. Elle sera portée au Recueil des Actes Administratifs de la Mairie.

Article 4 - En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 5 janvier 2023

Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

Hachime Jeanne Chaminon - Bougno
Le 18 janvier 2023



Xavier Melki

Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-de-France



Acte à classer**DEC23-005ENF**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-01-17T06-28-04.00 (MI242565619)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20230105-DEC23-005ENF-AU (Voir l'accusé de réception associé)Objet de l'acte : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "ESCRIME CLUB DE NANCYVILLE"
INITIATION À L'ESCRIME.

Date de décision : 05/01/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. marchés allégés (art.30)
1.1.1.1. servicesIdentifiant unique de l'acte antérieur
:Acte : Déc n.23-005 ESCRIME Ferry et Multicanal : Non
EG.PDF

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 17/01/23 à 06:28

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 17/01/23 à 06:28

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 17/01/23 à 06:33